

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)
25, Rue Saint-Gabriel - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - - - - FRS 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LA FETE DU TRAVAIL

Travail et capital

Les ouvriers ont chômé lundi dernier la fête du Travail par une procession, une démonstration des unions ouvrières; démonstration toute pacifique, d'ailleurs, comme il convient à des hommes d'ordre, à des hommes libres qui ne dorment pas dans les utopies, dans le rêve.

Il nous faut rendre cette justice à nos ouvriers qu'ils poursuivent dans la paix, avec calme, mais aussi avec patience et énergie l'amélioration de leur condition.

Il n'est défendu à personne de chercher à améliorer son sort, et il est permis de s'unir en commun pour étudier les mesures propres à y parvenir.

Tel est le but des unions ouvrières qui veulent pour les travailleurs un juste salaire, des heures de travail raisonnables, un temps de repos suffisant, des salaires salubres, des mesures de prévoyance contre le chômage, etc.

Tant que les ouvriers n'oublieront pas leurs revendications que le travail et le capital, loin d'être des ennemis naturels, comme le prétend une certaine école, sont solidaires l'un de l'autre, qu'il y a solidarité d'intérêts entre les travailleurs, les entrepreneurs et les capitalistes, la paix solide règnera parmi eux.

Nous conseillons donc aux ouvriers d'étudier l'économie politique, de s'instruire.

Ils apprendront dans l'étude des relations qui les intéressent, les rapports existant entre le capital et le travail.

Il leur est d'ailleurs facile de comprendre que le salaire du travail—une question qui les intéresse au premier chef—s'élève ou s'abaisse proportionnellement à l'abondance ou à la rareté du travail.

L'abondance du capital fait baisser les salaires, tandis que sa rareté fait la hausse des salaires. Moins les capitaux sont abondants, moins il y a de chômage; partant, l'offre du travail est plus grande que la demande et les sa-

laire suivent la loi de l'offre et de la demande.

Que les ouvriers ne prêtent donc pas une oreille attentive à tous ces agitateurs qui, par la parole ou par la plume leur représentent le capitaliste, le patron, comme leur ennemi. Le capitaliste a besoin de l'ouvrier comme l'ouvrier a besoin du capitaliste et on ménage d'habitude ceux dont on a besoin.

Les unions ouvrières sont une force; qu'elles n'abusent pas de leur puissance, qu'elles restent dans leur domaine qui est de protéger l'ouvrier contre les abus dont il pourrait être victime, qu'elles deviennent des institutions de prévoyance contre le chômage, la misère, la vieillesse; leur rôle sera utile et bienfaisant. Mais qu'elles ne s'immiscent pas dans les affaires qui ne concernent que le patron, car alors elles deviendraient plus nuisibles qu'utiles.

LES TAXES MUNICIPALES

Nous aurions voulu aujourd'hui traiter aussi à fond que possible la question de la taxe foncière; pour cela nous aurions voulu mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques chiffres; le rapport duquel nous voulions tirer ces chiffres est encore à l'impression et ne sera rendu public que dans quelques jours; nous ajournerons donc cette question.

Toutefois, nous voulons détruire cette impression que le commerce ne paie pas sa part des contributions municipales. La taxe d'affaires de 7-12 p. c. sur la valeur locative des immeubles occupés par les commerçants existe et elle est assez lourde. Il y a, en outre, des taxes spéciales sur certains commerces, taxes dont le nombre s'est passablement accru en ces dernières années.

Il ne faut pas croire qu'on puisse imposer impunément le commerce et les différentes industries. Il faut croire que ces dernières trouvent déjà lourd le fardeau, quand elles cherchent à se déplacer, à émigrer hors des limites de la

ville, où cependant elles ont l'avantage d'une main-d'œuvre abondante.

Plus le commerce de la ville sera prospère, plus ses industries seront florissantes, plus sa population sera nombreuse et plus aussi la propriété immobilière aura de valeur, plus également les propriétaires auront de facilité à louer leurs maisons.

Nous traversons précisément à Montréal une ère de prospérité sans précédent; les propriétaires d'immeubles savent à quoi s'en tenir sur les bienfaits pour eux-mêmes d'une situation prospère: leur propriété a acquis une valeur marchande plus grande et ils en tirent des revenus bien plus considérables depuis quelques années. Ce ne sont certainement pas eux qui demanderont à faire peser sur nos industries des charges qui feraient cesser l'heureux état de choses existant.

Moins les industries seront imposées à Montréal et plus elles tendront à s'y implanter. Par sa situation exceptionnelle à la tête de la navigation océanique, Montréal est destiné à être non seulement l'un des ports les plus importants au point de vue du trafic, mais encore une cité industrielle de premier ordre. Ne faisons donc rien qui puisse entraver ses progrès ni la rapidité de son développement naturel et forcé.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Mercredi après midi avait lieu la séance de rentrée de la Chambre de Commerce sous la présidence de M. L. J. A. Surveiller. Etaient présents: MM. J. B. A. Lanctôt, D. Parizeau, Hon. Desjardins, C. A. Choullou, S. Thibodeau, D. Masson, Jos. Contant, Jos. Fortier, Noé Leclaire et Armand Chaput.

La correspondance de fraîche date comporte deux lettres qui donnent lieu à d'intéressantes discussions: l'une